



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2023

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février–31 mars 2023

Point 9 de l'ordre du jour

**Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance
qui y est associée: suivi et application de la Déclaration et du
Programme d'action de Durban**

Exposé écrit* présenté par Agence pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 février 2023]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



L'Agence Pour Les Droits De L'Homme Condamne Fermement La Violence De La Police Contre L'Afro Américain Tyre Nichols

La victime, Tyre Nichols n'avait que 29 ans. Et comme déjà un certain nombre d'Afro-Américains, Tyre Nichols est décédé après avoir été arrêté brutalement par la police le 7 janvier. Selon les proches et leurs avocats, la police l'a battu au point qu'il était méconnaissable. L'enquête même de la police a conclu que les cinq policiers impliqués avaient utilisé la force de façon excessive. Un drame qui ravive encore une fois les craintes de tensions raciales aux Etats-Unis d'Amérique.

Le 7 janvier, les policiers avaient voulu arrêter Tyre Nichols pour une infraction routière. Mais en effet ce qui s'est passé n'était qu'un acte criminel et absolument épouvantable.

Les autorités américaines tentent de calmer la situation en annonçant que les cinq policiers ont été inculpés et incarcérés pour meurtre à la suite du décès de Tyre Nichols ; cependant, comme il ne s'agissait pas seulement d'une erreur professionnelle, mais d'un manque d'humanité, la possibilité que de telles tragédies se reproduisent ne peut être niée. Le racisme et la discrimination ethnique aux États-Unis d'Amérique sont un phénomène majeur depuis l'époque coloniale et l'époque de l'esclavage ; et même de nos jours, nous constatons que les interventions policières mortelles ont touché davantage les personnes noires.

Il est regrettable que depuis la mort de George Floyd et après le décès d'une énième personne noire victime de la violence policière, le Congrès américain soit toujours incapable d'adopter une réforme de la police aux États-Unis d'Amérique. En effet, en 2021, un projet de loi de réforme de la police, adopté à la Chambre des représentants a été bloqué au Sénat.

L'Agence pour les Droits de l'Homme (ADH) condamne fermement la violence régulière de la police américaine contre les personnes noires. Nous appelons également les Nations Unies à agir plus sérieusement en faveur des victimes de toutes sortes de racisme aux États-Unis d'Amérique.
